

MC/2214

**Original: anglais
21 mai 2007**

**QUATRE-VINGT-TREIZIEME SESSION
(EXTRAORDINAIRE)**

DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR

SOUMISE PAR ACTION HUMANITAIRE AFRICAINE (AHA)

**DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR
SOUMISE PAR ACTION HUMANITAIRE AFRICAINE (AHA)**

1. Dans une lettre datée du 23 avril 2007, dont une copie est jointe en annexe I, le Président et Directeur général d'Action Humanitaire Africaine a présenté une demande officielle visant à l'obtention par son organisation du statut d'observateur aux réunions du Conseil de l'OIM. La réponse du Directeur Général, datée du 7 mai 2007, est jointe en annexe II. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-treizième session (extraordinaire) du Conseil.
2. Cette question relève de l'article 10 du Règlement du Conseil, qui prévoit que le Conseil peut, à leur demande, admettre à ses réunions des organisations internationales, gouvernementales et non-gouvernementales, s'occupant de migration, de réfugiés ou de ressources humaines, en qualité d'observateurs.
3. Un projet de résolution approprié sera soumis au Conseil lorsque cette question appellera une décision.

Annexe I

**LETTRE DU 23 AVRIL 2007 DU PRESIDENT ET DIRECTEUR GENERAL
D'ACTION HUMANITAIRE AFRICAINE AU DIRECTEUR GENERAL DE
L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS**

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de me référer aux contacts qui ont été noués entre l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Action Humanitaire Africaine (AHA) à l'occasion d'une réunion récente à Genève. Les programmes et activités de l'OIM dans le domaine migratoire revêtent un grand intérêt pour l'action de notre organisation et nous souhaiterions nouer avec la vôtre des relations plus étroites.

Action Humanitaire Africaine est une organisation non gouvernementale panafricaine assurant une assistance humanitaire efficace afin d'alléger les souffrances humaines, en s'appuyant sur la force du peuple africain pour résoudre les problèmes du continent. Fondée en 1994 en réponse au génocide rwandais, notre organisation a aidé plus de neuf millions de personnes dans 16 pays d'Afrique à retrouver la santé, la dignité et le bien-être. Grâce à notre proximité avec les populations concernées et à notre compréhension des contextes locaux, nous assumons pleinement la responsabilité des programmes multisectoriels que nous fournissons et leur garantissons une durabilité maximale.

AHA jouit d'une réelle expérience des défis que posent les flux de réfugiés, les déplacements internes, les migrations et autres formes de mouvement de populations. Depuis la création de notre organisation, notre action a été guidée par les besoins des populations vulnérables, et non par leur statut officiel. C'est sur cette base que nous leur avons porté secours, en les aidant à prendre un nouveau départ et à retrouver la santé, la dignité et le bien-être.

A l'heure actuelle, AHA déploie ses activités dans 11 pays d'Afrique, en réalisant des programmes dans les domaines suivants :

- Renforcement de capacités : nous faisons en sorte de révéler les potentiels et favorisons la résilience.
- Soins de santé : nous veillons au maintien de la santé physique et mentale et au bien-être social.
- VIH/SIDA : nous assurons la prévention et les soins.
- Action de sensibilisation : nous faisons en sorte que l'action humanitaire soit portée par des acteurs africains.
- Secours et redressement : nous offrons protection et assistance.
- Violences sexuelles et sexospécifiques : nous assurons action et prévention.

Compte tenu de notre mandat et de notre mission, j'ai le plaisir de vous faire part de notre désir de participer aux travaux de l'Organisation internationale pour les migrations, et je vous saurais gré en conséquence de bien vouloir prendre les dispositions requises pour que cette requête soit soumise à l'examen du Conseil de l'OIM.

[Formule de politesse]

Annexe II

**LETTRE DU 7 MAI 2007 DU DIRECTEUR GENERAL DE
L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS AU
PRESIDENT ET DIRECTEUR GENERAL D'ACTION HUMANITAIRE AFRICAINE**

Monsieur le Président,

Je me réfère à votre lettre du 23 avril 2007, par laquelle vous me faites part du souhait d'Action Humanitaire Africaine (AHA) d'obtenir le statut d'observateur auprès de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

J'ai pris note avec grand intérêt de l'expérience qu'a AHA des défis que posent les flux de réfugiés, les déplacements internes, les migrations et autres formes de mouvement de populations dans 11 pays d'Afrique. Je suis convaincu que nos deux organisations tireront un avantage mutuel du renforcement de notre coopération et veillerai par conséquent à ce que les dispositions nécessaires soient prises pour que votre requête soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil de l'OIM, qui se tiendra à Genève, à une date qui sera communiquée prochainement.

Un document approprié présentant formellement votre requête sera transmis en temps utile à tous les Etats Membres et à tous les observateurs. Je ne manquerai pas de vous en faire parvenir un exemplaire avec les ultimes détails et précisions concernant les questions de procédures relatives à la session du Conseil.

Permettez-moi de vous dire que c'est avec grand plaisir que j'ai reçu la requête de votre organisation sollicitant le statut d'observateur. C'est pourquoi je tiens à vous exprimer ma profonde satisfaction à la perspective des liens plus étroits qui vont pouvoir se nouer entre nos deux organisations.

[Formule de politesse]